

L'accompagnement des Relais Petite Enfance par la Caf 91

La Caf délivre l'agrément aux Relais Petite Enfance, apporte un soutien financier et un accompagnement dans le déploiement des Relais Petite Enfance sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offerte par les assistants maternels, gardes à domicile aux familles.

Les animatrices intègrent le réseau Relais Petite Enfance de l'Essonne coordonné par la Caf.

Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les Relais Petite Enfance sur le territoire.

Ainsi, le travail en réseau permet :

- des échanges sur les pratiques professionnelles en vue de leurs harmonisations.
- un accompagnement des animateurs dans leur posture et leur mission.
- la professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale (Pmi, Direccte, Fepem, Iperia...).
- la valorisation des actions des Relais en vue d'une éventuelle mutualisation des expériences et le développement de partenariat entre professionnels.

Animatrice

Agnès BARDOUL

Adresse

RELAIS PETITE ENFANCE

« Les Fauvettes »

Centre de loisirs,
19 ter rue Saint Jean de Beaugard
91940 Gometz-le-Châtel

01 69 07 41 67

06 31 11 25 61

abardoul@gometzlechatel.fr

www.gometzlechatel.fr

ou

www.bsy.fr



RELAIS PETITE ENFANCE

Villes de Gometz-le-Châtel

et Bures-sur-Yvette

Lieu d'information, de rencontre,
d'échanges à destination

des parents-employeurs,

des assistants maternels

des gardes à domicile

et sur l'accueil du jeune enfant



MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE (REP)

Après des Assistants Maternels :

Soutien et information dans l'exercice de leur profession :

- informations et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant,
- échanges de pratiques entre professionnels,
- information sur les dispositifs de formation, prise en charge des coûts, modalités de remplacements...

Soutien et information sur leur statut professionnel :

- les droits et obligations,
- la convention collective,
- le contrat de travail,
- les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession,
- les démarches administratives Pôle emploi, droit du travail, retraite...

Après des familles :

- Information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant,
- Information, accompagnement et orientation sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...),
- Organisation de temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
- Information sur les lieux ressources destinés aux parents (bibliothèques, ludothèques...).

Après des enfants :

Participation à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant maternel.

Informations pratiques :

L'animateur du Relais Petite Enfance vous accueille et vous informe lors de permanences :

Lundi de 17h à 19h

sans rendez-vous

au centre de loisirs de Gometz-le-Château

Mardi de 15h à 18h

sur rendez-vous

à la Mairie de Bures sur Yvette

Jeudi de 16h à 18h

sur rendez-vous

au centre de loisirs de Gometz-le-Château

Adresse de ces permanences :

- A Gometz-le-Château, Centre de loisirs, 19 ter rue Saint Jean de Beauregard
- A Bures, Mairie de Bures sur Yvette

Accueils collectifs (ateliers d'éveils réservés aux assistants maternels et au garde d'enfants à domicile) :

Mardi de 9h15 à 11h15

au centre de loisirs du Parc de Bures

Jeudi de 9h15 à 11h15

au centre de loisirs de Gometz-le-Château